

**Recommandations
du Rapport du groupe de travail
sur l'examen des organismes
du gouvernement 2005-2006**

Position du gouvernement



**Recommandations
du Rapport du groupe de travail
sur l'examen des organismes
du gouvernement 2005-2006**

Position du gouvernement



**Position du gouvernement à l'égard des recommandations du groupe de travail
sur l'examen des organismes du gouvernement en 2005-2006**

– SOMMAIRE –

Recommandations visant l'abolition des organismes

Recommandations du Groupe de travail majoritairement	Retenues	Non retenues
1. Centre de recherche industrielle du Québec		√
2. Centre de référence des directeurs généraux et des cadres	√	
3. Commissaire de l'industrie de la construction	√	
4. Commission de la capitale nationale du Québec		√
5. Comité patronal de négociation du secteur de la santé et des services sociaux	√	
6. Comité consultatif du Commissaire de l'industrie de la construction	√	
7. Comité d'éthique en santé publique	√	
8. Comité d'hémovigilance		√
9. Comité permanent des présidents-directeurs généraux des Fonds de recherche du Québec	√	
10. Conseil des services essentiels		√
11. Fonds d'indemnisation du courtage immobilier	√	
12. Forum des intervenants de l'industrie du taxi	√	
13. Société d'habitation du Québec		√
TOTAL	8/13	5/13

Recommandations visant l'amélioration des organismes

Recommandations du Groupe de travail majoritairement	Retenues	Non retenues
1. Agence métropolitaine de transport		√
2. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	√	
3. Comités de révision de l'assurance maladie	√	
4. Commission de protection du territoire agricole du Québec	√	
5. Commission des biens culturels du Québec		√
6. Commission des lésions professionnelles	√	
7. Commission des normes du travail	√	
8. Commission des services juridiques	√	
9. 10. et 11. Conseil de la famille et de l'enfance – Conseil des aînés – Conseil du statut de la femme		√ √ √
12. Conseil de la science et de la technologie	√	
13. Conseil du médicament	√	
14. Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec		√
15. Corporation d'hébergement du Québec		√
16. Corporation d'urgences-santé		√
17. et 18. Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers – La Financière agricole du Québec		√ √
19. Forum des intervenants de l'industrie du camionnage général	√	
20. Institut national de la santé publique du Québec	√	
21. 22. et 23. Musée d'art contemporain de Montréal – Musée de la civilisation – Musée national des beaux-arts du Québec		√ √ √
24. Office des professions du Québec	√	
25. Régie de l'assurance maladie du Québec	√	
26. Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec	√	
27. Société des établissements de plein air du Québec		√
28. et 29. Société du Centre des congrès de Québec – Société du Palais des congrès de Montréal		√ √
30. Société du parc industriel et portuaire de Bécancour	√	
31. Société immobilière du Québec		√
TOTAL	14/31	17/31

Recommandations visant le **maintien** des organismes

Recommandations du Groupe de travail majoritairement	Retenues	Non retenues
1. Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé	√	
2. Comité de révision de l'aide juridique	√	
3. Comité provincial pour la prestation des services de santé et des services sociaux en langue anglaise	√	
4. Commission de l'équité salariale	√	
5. Commission des partenaires du marché du travail	√	
6. Commission des relations du travail	√	
7. Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre	√	
8. Conseils d'arbitrage de l'assurance maladie	√	
9. 10. et 11. Fonds de la recherche en santé du Québec – Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies – Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	√ √ √	
12. Héma-Québec	√	
13. Immobilière SHQ	√	
14. Institut de la statistique du Québec	√	
TOTAL	14/14	0/14

Position du gouvernement à l'égard des recommandations du groupe de travail sur l'examen des organismes du gouvernement en 2005-2006

– DÉTAILLÉE –

Recommandations visant l'abolition des organismes

Recommandations du Groupe de travail	Retenues	Non retenues
1. Centre de recherche industrielle du Québec		
La fermeture du Centre de recherche industrielle du Québec, à savoir :		
i) l'arrêt des activités de R&D après réalisation des derniers contrats signés, puisque ces activités sont de plus en plus couvertes par les centres collégiaux de transfert de technologie;		√
ii) le transfert de la responsabilité des activités du Bureau de normalisation du Québec au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation;		√
iii) le transfert de la responsabilité des activités de la Banque d'information industrielle au Réseau TRANS-TECH, le Regroupement des centres collégiaux de transfert de technologie;		√
iv) la nomination par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation d'un responsable chargé du redéploiement de l'expertise ainsi que des équipements spécialisés au sein du réseau québécois de façon à conserver le savoir-faire du Centre en environnement, en équipements et en automatisation.		√
2. Centre de référence des directeurs généraux et des cadres		
D'abolir le Centre de référence des directeurs généraux et des cadres comme prévu par le ministère de la Santé et des Services sociaux.	√	
3. Commissaire de l'industrie de la construction		
i) d'abolir le Commissaire de l'industrie de la construction;	√	
ii) de transférer ses fonctions à la Commission des relations du travail.	√	
4. Commission de la capitale nationale du Québec		
i) de transférer à la Communauté métropolitaine de Québec les responsabilités de la Commission en matières d'aménagement, de programmes à caractère historique, culturel et social visant à mettre en valeur le statut de la capitale nationale, son développement économique et sa promotion;		√
ii) de transférer au ministère des Affaires municipales et des Régions la gestion de l'aide financière attribuée à la Communauté métropolitaine de Québec pour la responsabilité de la capitale nationale;		√
iii) de transférer à la Ville de Québec, la propriété, l'entretien et la gestion des quatorze parcs et espaces verts acquis par la Commission à l'intérieur du territoire de la municipalité;		√
iv) de permettre à la Commission de terminer son mandat de maître d'œuvre dans le projet de la promenade Samuel-De Champlain en vue des Fêtes du 400 ^e anniversaire de la Ville de Québec en 2008;		√
v) d'abolir, par la suite, la Commission de la capitale nationale du Québec.		√
5. Comité patronal de négociation du secteur de la santé et des services sociaux		
i) d'abolir le Comité patronal de négociation du secteur de la santé et des services sociaux;	√	
ii) que le ministère de la Santé et des Services sociaux se dote d'une unité de coordination et de négociation.	√	
6. Comité consultatif du Commissaire de l'industrie de la construction		
D'abolir le Comité consultatif du Commissaire de l'industrie de la construction.	√	

Recommandations visant l'abolition des organismes

Recommandations du Groupe de travail	Retenues	Non retenues
7. Comité d'éthique en santé publique		
De fusionner le Comité d'éthique en santé publique avec l'Institut national de santé publique du Québec.	√	
8. Comité d'hémovigilance		
De fusionner le Comité d'hémovigilance avec l'Institut national de santé publique du Québec.		√
9. Comité permanent des présidents-directeurs généraux des Fonds de recherche du Québec		
i) de maintenir le mode de fonctionnement du Comité afin de poursuivre l'intégration fonctionnelle des trois fonds de recherche;	√	
ii) de modifier, au moment opportun, la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, pour y supprimer les références au Comité permanent des présidents-directeurs généraux des fonds de recherche du Québec.	√	
10. Conseil des services essentiels		
i) d'abolir le Conseil des services essentiels;		√
ii) de transférer ses fonctions à la Commission des relations du travail.		√
11. Fonds d'indemnisation du courtage immobilier		
i) de transférer le Fonds en fidéicomis et les services d'indemnisation du courtage immobilier à l'Association des courtiers et agents immobiliers du Québec;	√	
ii) de veiller à ce qu'un encadrement réglementaire adéquat soit maintenu et d'examiner l'opportunité de confier ce rôle à l'Office de la protection du consommateur;	√	
iii) de majorer l'indemnité maximale payable à au moins 25 000 \$;		√
iv) de mieux informer les consommateurs quant aux possibilités d'indemnisation afférentes à une transaction de courtage immobilier.	√	
12. Forum des intervenants de l'industrie du taxi		
D'abolir le Forum des intervenants de l'industrie du taxi.	√	
13. Société d'habitation du Québec¹		
Que le ministère des Affaires municipales et des Régions rapatrie la responsabilité de concevoir et de gérer les programmes liés à l'habitation de la Société d'habitation du Québec. Pour ce faire :		√
- que la fonction de gouverne en habitation soit transférée de la Société au ministère des Affaires municipales et des Régions;		√
- que le programme de l'aide à l'industrie de la construction soit transféré au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation;		√
- que le ministère des Affaires municipales et des Régions profite de cette réorganisation des services pour réduire le nombre de programmes en habitation et en simplifier l'application;		√
- que soit transférée aux milieux locaux et régionaux, avec les adaptations nécessaires, la gestion des programmes dont ils facilitent la livraison;		√
- que la gestion des autres programmes soit assumée par le ministère des Affaires municipales et des Régions;		√
- qu'au terme de cette transformation la Société soit abolie.		√

¹ Le gouvernement entend appliquer les règles prévues à l'énoncé de politique « Moderniser la gouvernance des sociétés d'État » déposé par le ministre des Finances à l'Assemblée nationale le 6 avril 2006.

Recommandations visant l'amélioration des organismes

Recommandations du Groupe de travail	Retenues	Non retenues
1. Agence métropolitaine de transport ¹		
i) de maintenir l'Agence métropolitaine de transport;	√	
ii) de modifier la composition du conseil d'administration pour en améliorer la représentativité tout en maintenant le contrôle gouvernemental en augmentant : - de 3 à 5 le nombre d'administrateurs désignés par la Communauté métropolitaine de Montréal, soit un représentant de Montréal, de Laval, d'une autre municipalité de la couronne nord, de Longueuil et d'une autre municipalité de la couronne sud; - de 4 à 6 le nombre d'administrateurs désignés par le gouvernement.		√ √
2. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement		
i) que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement soit maintenu;	√	
ii) que le Bureau se limite aux mandats prévus dans la Loi sur la qualité de l'environnement et qu'il n'intervienne dans le processus législatif qu'à la demande de l'Assemblée nationale;		√
iii) que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs au moment de la mise à jour de la Loi sur la qualité de l'environnement : - améliore la concertation entre les différentes instances gouvernementales afin de mieux répartir, dans le temps, les mandats qui sont confiés au Bureau; - ajuste, dans une recherche d'efficacité et d'efficience, les modalités et les délais de réalisation des audiences en fonction des projets; - impose aux promoteurs, y inclus les ministères et organismes, un tarif pour toute demande de certificat d'autorisation qui permettrait de couvrir, en tout ou en partie, les frais afférents encourus par le Bureau;	√ √ √	
iv) qu'afin de faire face aux fluctuations de sa charge de travail en cours d'année, le Bureau fasse évoluer sa structure de postes pour augmenter la proportion de main-d'œuvre contractuelle.	√	
3. Comités de révision de l'assurance maladie		
i) que le Ministère et la Régie évaluent en profondeur le processus de contrôle de conformité des paiements pour s'assurer de son efficacité en tant que gardien de l'intégrité financière du programme d'assurance maladie;	√	
ii) qu'à la lumière de cette évaluation, la pertinence de maintenir dans leur forme actuelle les comités de révision soit analysée.	√	
4. Commission de protection du territoire agricole du Québec		
i) de maintenir la Commission de protection du territoire agricole du Québec;	√	
ii) que sa politique tarifaire soit revue;	√	
iii) que la Commission effectue un allègement de ses processus, entre autres, en définissant les situations où une demande n'aurait pas à lui être soumise en raison de la faiblesse ou de l'absence d'impact sur la ressource agricole.	√	
5. Commission des biens culturels du Québec		
i) de maintenir la Commission des biens culturels du Québec;	√	
ii) d'appliquer à la Commission les recommandations du Groupe de travail concernant les organismes consultatifs notamment celle visant à transférer au ministère de la Culture et des Communications les activités d'analyse, de recherche et de sensibilisation ainsi que les effectifs dédiés à ces activités et au soutien administratif.		√

¹ Le gouvernement entend appliquer les règles prévues à l'énoncé de politique « Moderniser la gouvernance des sociétés d'État » déposé par le ministre des Finances à l'Assemblée nationale le 6 avril 2006.

Recommandations visant l'amélioration des organismes

Recommandations du Groupe de travail	Retenues	Non retenues
6. Commission des lésions professionnelles		
i) de maintenir la Commission des lésions professionnelles;	√	
ii) de demander à la Commission d'instaurer un mécanisme permettant de refuser d'entendre les causes pour lesquelles il est évident qu'une contestation est injustifiée;	√	
iii) que le renouvellement du mandat des commissaires soit conditionnel à la satisfaction des exigences de rendement fixées par la Commission;	√	
iv) que le ministre du Travail sollicite l'appui du Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre pour que les contestations adressées à la Commission soient entendues par un commissaire seul.	√	
7. Commission des normes du travail		
i) de maintenir la Commission des normes du travail;	√	
ii) de confier à son personnel un pouvoir de décision à l'égard des plaintes pécuniaires et pour d'autres types de plaintes dont la résolution ne présente pas une complexité significative;	√	
iii) que la Commission mette en place un cadre d'amélioration continue de la performance pour l'ensemble de ses processus.	√	
8. Commission des services juridiques		
i) de maintenir la Commission des services juridiques;	√	
ii) que la Commission produise l'information de gestion qui lui permettra de mesurer adéquatement son prix de revient par type de dossier selon qu'elle utilise des avocats salariés ou de pratique privée.	√	
9. 10. et 11. Conseil de la famille et de l'enfance – Conseil des aînés – Conseil du statut de la femme		
i) que le Conseil de la famille et de l'enfance continue de produire un rapport sur la situation et les besoins des familles et des enfants à la fréquence appropriée;	√	
ii) d'appliquer au Conseil de la famille et de l'enfance, au Conseil des aînés et au Conseil du statut de la femme les recommandations du présent rapport concernant les organismes consultatifs notamment : <ul style="list-style-type: none"> - de transférer au ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine les activités de prestation de services de ces trois conseils et les effectifs afférents; - que leur soutien administratif soit fourni par le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine ou le Centre de services partagés du Québec et que les effectifs de soutien y soient transférés; - d'intégrer au rapport annuel de gestion du Ministère les actions des conseils ainsi que le suivi accordé à leurs recommandations. 		√ √ √
12. Conseil de la science et de la technologie		
i) de maintenir le Conseil de la science et de la technologie;	√	
ii) d'intensifier les activités du Conseil visant le maintien et l'amélioration de la performance du cadre institutionnel québécois d'innovation technologique.	√	
13. Conseil du médicament		
i) de maintenir le Conseil du médicament;	√	
ii) d'accélérer la revue de l'utilisation des médicaments, la formation et la sensibilisation des professionnels de la santé ainsi que l'information et la sensibilisation de la population au bon usage des médicaments.	√	

Recommandations visant l'amélioration des organismes

Recommandations du Groupe de travail	Retenues	Non retenues
14. Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec		
i) de transformer le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec préférablement en une institution privée subventionnée à but non lucratif, à défaut, en personne morale de droit public;	√	
ii) que le Ministère évalue l'intérêt de scinder l'actuel conservatoire en deux organismes, soit le Conservatoire de musique et le Conservatoire d'art dramatique;		√
iii) que le conseil d'administration du Conservatoire de musique évalue la pertinence de son offre des 3 ^e et 4 ^e cycles en région tant au plan financier qu'au plan du développement des élèves.		√
15. Corporation d'hébergement du Québec		
i) que les fonctions de président du conseil d'administration et celle de directeur général soient scindées;		√
ii) que le mandat de la Corporation soit recentré sur la conception et la gestion des grands projets immobiliers dans le domaine de la santé et des services sociaux et qu'en conséquence : <ul style="list-style-type: none"> - le financement à court et à long terme des établissements soit confié dorénavant à Financement Québec et que le portefeuille des dettes de la Corporation y soit transféré; - la Corporation transfère systématiquement aux établissements la propriété des immeubles dès la fin des travaux de construction; - la propriété des immeubles détenus par la Corporation soit transférée aux établissements concernés; - la planification du parc immobilier du réseau d'établissements soit effectuée par le ministère de la Santé et des Services sociaux. 		√ √ √ √
16. Corporation d'urgences-santé		
i) que les fonctions de président du conseil d'administration et celle de directeur général soient scindées;		√
ii) de transférer les fonctions de planification et de coordination d'Urgences-santé aux agences de développement de réseaux locaux de santé et de services sociaux de Montréal et de Laval;		√
iii) au ministère de la Santé et des Services sociaux de poursuivre ses démarches pour améliorer la gestion de la Corporation d'une façon qui reçoit l'adhésion des intervenants;		√
iv) qu'en cas d'échec de ces démarches, le gouvernement envisage la privatisation des services d'Urgences-santé et, le cas échéant : <ul style="list-style-type: none"> - demande aux agences de développement de réseaux locaux de santé et de services sociaux de Montréal et de Laval de choisir conjointement un opérateur pour le Centre de communication; - privatise graduellement, par la suite, les transports ambulanciers d'Urgences-santé entre plusieurs fournisseurs privés ou coopératifs en débutant par les transports ambulanciers de la région de Laval. 		√ √
17. et 18. Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers – La Financière agricole du Québec ¹		
i) d'appliquer à La Financière agricole du Québec les recommandations déjà indiquées pour les organismes opérationnels, notamment : <ul style="list-style-type: none"> - de revoir, d'ici trois ans, la composition des conseils d'administration de La Financière agricole du Québec et du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers de façon à ce que au moins les deux tiers des membres soient indépendants; - d'éviter que ne siègent aux conseils d'administration des officiers d'organisations qui représentent les intérêts des clients ou des fournisseurs de La Financière et du Fonds; 		√ √

¹ Le gouvernement entend appliquer les règles prévues à l'énoncé de politique « Moderniser la gouvernance des sociétés d'État » déposé par le ministre des Finances à l'Assemblée nationale le 6 avril 2006.

Recommandations visant l'amélioration des organismes

Recommandations du Groupe de travail	Retenues	Non retenues
17. et 18. Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers – La Financière agricole du Québec (suite)		
ii) que La Financière agricole du Québec révise l'ensemble de ses programmes en vue : <ul style="list-style-type: none"> - d'accroître sa performance par le biais notamment d'une réduction du nombre de services offerts et une simplification des modalités d'application; - de se conformer aux objectifs de développement de programmes de la convention en vigueur dont celui qui vise à assurer une intervention compatible avec les règles du commerce international; 		√
		√
iii) que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, dans le cadre du renouvellement prochain de la convention, précise les orientations et les objectifs en matière de développement de l'agriculture et de l'alimentation qu'il voudra que La Financière poursuive dans l'élaboration de son propre plan d'action.	√	
19. Forum des intervenants de l'industrie du camionnage général		
i) de maintenir le Forum des intervenants de l'industrie du camionnage général;	√	
ii) d'appliquer au Forum les recommandations du Groupe de travail concernant les organismes consultatifs notamment celle visant à intégrer au rapport annuel de gestion du Ministère les actions de l'organisme ainsi que le suivi accordé à ses recommandations.	√	
20. Institut national de la santé publique du Québec		
i) de maintenir l'Institut national de santé publique du Québec;	√	
ii) que les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général soient scindées.	√	
21. 22. et 23. Musée d'art contemporain de Montréal – Musée de la civilisation – Musée national des beaux-arts du Québec		
i) de transformer en organisme privé à but non lucratif : <ul style="list-style-type: none"> - le Musée d'art contemporain de Montréal; - le Musée de la civilisation; - le Musée national des beaux-arts du Québec; 		√ √ √
ii) que les collections de ces musées soient maintenues dans le domaine public;	√	
iii) que le Musée de la civilisation présente à Montréal des expositions temporaires qu'il conçoit, sur une base expérimentale et qu'il adopte cette pratique si l'expérience est positive;	√	
iv) que le gouvernement convienne avec ses sociétés d'État, qui possèdent des collections d'œuvres d'art, de nouvelles façons de faire qui sont conformes aux orientations gouvernementales en matière de gestion des collections publiques et de développement muséal tout en maintenant leurs investissements dans des œuvres d'art;	√	
v) que le gouvernement incite les communautés métropolitaines de Montréal et de Québec à augmenter leurs contributions financières au développement du Musée d'art contemporain de Montréal, du Musée de la civilisation et du Musée national des beaux-arts du Québec.		√
24. Office des professions du Québec		
i) de maintenir l'Office des professions du Québec;	√	
ii) que les résultats des évaluations annuelles des ordres professionnels par l'Office soient rendus publics.	√	

Recommandations visant l'amélioration des organismes

Recommandations du Groupe de travail	Retenues	Non retenues
25. Régie de l'assurance maladie du Québec ¹		
i) de maintenir la Régie de l'assurance maladie du Québec;	√	
ii) que, d'ici 3 ans, la composition du conseil d'administration de la Régie soit revue de façon à ce que au moins les deux tiers des membres soient indépendants;	√	
iii) que ne siègent plus au conseil d'administration les représentants des associations professionnelles des médecins, pharmaciens, dentistes et autres fournisseurs de services assurés;		√
iv) que la Régie se donne un mécanisme spécifique de consultation avec les organismes qui représentent ses principaux fournisseurs : médecins, pharmaciens, dentistes et autres;	√	
v) que les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général soient scindées;	√	
vi) que la Régie institue un système exhaustif de prix de revient pour ses différents services;	√	
vii) que des études d'étalonnage soient effectuées afin de comparer les dépenses administratives de la Régie avec celles d'autres institutions comparables;	√	
viii) que le ministère de la Santé et des Services sociaux : <ul style="list-style-type: none"> - évite de confier à la Régie des mandats extérieurs à sa mission d'assureur, notamment en gestion de bases de données; - évalue la structure des programmes actuels gérés par la Régie dans le but d'en réduire le nombre et d'en simplifier l'application; - diminue autant que possible le nombre d'ententes avec les professionnels de la santé, de façon à réduire la complexité du régime d'assurance maladie et par conséquent ses coûts d'administration; 	√ √	√
ix) que la Régie évalue l'opportunité de confier à Services Québec la délivrance et le renouvellement de la carte d'assurance maladie;	√	
x) que la Régie informe davantage sa clientèle des modalités du programme d'assurance médicaments.	√	

26. Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec		
i) de maintenir la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec;	√	
ii) que la Régie procède à une analyse de prix de revient de ses services dans le but de revoir sa tarification;	√	
iii) que la Régie se donne un plan d'action en matière d'allègement réglementaire et administratif précisant notamment la cible d'allègement en termes de nombre de règlements, l'échéancier ainsi que l'économie escomptée au terme de cet exercice.	√	

27. Société des établissements de plein air du Québec ¹		
i) de maintenir la Société des établissements de plein air du Québec;	√	
ii) de centrer la Société sur la préservation et la mise en valeur des parcs et des réserves fauniques pour les générations futures et en conséquence, éviter toutes nouvelles activités à caractère touristique ou encore, la gestion d'équipements urbains;	√	
iii) de déléguer au secteur privé la gestion et l'exploitation du Parc de la Chute-Montmorency, de la Station touristique Duchesnay et du Gîte du Mont-Albert, dans la mesure où cela accroît les revenus de la Société et la valeur des immeubles et des équipements en cause;		√
iv) de vendre, au moment le plus favorable, l'auberge Fort-Prével, les centres touristiques du Lac-Kénogami et du Lac-Simon et les campings de la Baie-de-Percé et des Voltigeurs.		√

¹ Le gouvernement entend appliquer les règles prévues à l'énoncé de politique « Moderniser la gouvernance des sociétés d'État » déposé par le ministre des Finances à l'Assemblée nationale le 6 avril 2006.

Recommandations visant l'amélioration des organismes

Recommandations du Groupe de travail	Retenues	Non retenues
28. et 29. Société du Centre des congrès de Québec ¹ – Société du Palais des congrès de Montréal ¹		
i) de ne pas considérer l'impartition de la gestion de la Société du Centre des congrès de Québec et la Société du Palais des congrès de Montréal comme la seule solution aux problèmes de déficit à long terme. La nature du problème a clairement été identifiée comme étant la faiblesse de la demande et la surabondance de l'offre pour ce genre d'équipement, plutôt que la forme ou la performance du mode de gestion actuel;		√
ii) que le gouvernement limite, d'ici trois ans, sa contribution annuelle aux coûts des immobilisations et de la dette afférente et qu'en conséquence il ne subventionne plus les déficits d'exploitation et les taxes foncières des deux centres. Pour ce faire : <ul style="list-style-type: none"> - que la Ville de Québec et la Ville de Montréal renoncent définitivement aux taxes foncières des deux centres et ce, sans compensation spécifique sous forme d'en-lieu de taxes; - que le gouvernement exige des établissements hôteliers, des restaurateurs et des commerces à proximité des centres une participation au financement des deux sociétés; 		√ √
iii) que le gouvernement considère l'impartition de la gestion des centres dans la mesure où il obtient des conditions contractuelles qui assurent que cette avenue réduira effectivement leur déficit d'exploitation de façon notable et ce, en complément des recommandations précédentes.	√	
30. Société du parc industriel et portuaire de Bécancour		
i) de maintenir la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour;	√	
ii) de négocier une augmentation du remboursement annuel de la municipalité à l'égard du coût des services de nature municipale rendus par la Société;	√	
iii) de négocier un élargissement de l'entente pour faire en sorte qu'il y ait dorénavant partage des bénéfices locaux consécutifs au développement du parc industriel et portuaire.	√	
31. Société immobilière du Québec ¹		
i) que la Société immobilière du Québec soit maintenue avec les transformations suivantes :	√	
ii) que la Société maintienne son orientation quant aux projets majeurs en se concentrant sur leur direction plutôt que sur sa participation directe à leur réalisation;	√	
iii) que la Société conserve son rôle de grossiste entre le marché locatif et ses clients gouvernementaux;	√	
iv) que la Société confie progressivement au secteur privé l'exploitation de ses immeubles;		√
v) que les occupants interviennent directement auprès des responsables de l'exploitation;		√
vi) que l'aménagement d'espaces puisse être réalisé par le secteur privé pour le compte des occupants qui le désirent;		√
vii) que le gouvernement mesure périodiquement la valeur marchande de ses immeubles de bureaux et ses entrepôts et rende cette information publique;		√
viii) que le gouvernement évalue les avantages et inconvénients : <ul style="list-style-type: none"> - de transférer la gestion des palais de justice, des centres de transport, des centres de détention et des postes de la Sûreté du Québec aux ministères de la Justice, des Transports et de la Sécurité publique; - de transférer les maisons d'enseignement, les centres d'archives, certains ateliers et les stationnements aux organisations concernées ou de les vendre selon la solution la plus viable; 		√ √
ix) que les fonctions de président du conseil d'administration et celle de directeur général soient scindées.	√	

¹ Le gouvernement entend appliquer les règles prévues à l'énoncé de politique « Moderniser la gouvernance des sociétés d'État » déposé par le ministre des Finances à l'Assemblée nationale le 6 avril 2006.

Recommandations visant le **maintien** des organismes

Recommandations du Groupe de travail	Retenues	Non retenues
1. Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé		
Maintenir l'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé.	√	
2. Comité de révision de l'aide juridique		
Maintenir le Comité de révision de l'aide juridique.	√	
3. Comité provincial pour la prestation des services de santé et des services sociaux en langue anglaise		
Maintenir le Comité provincial pour la prestation des services de santé et des services sociaux en langue anglaise.	√	
4. Commission de l'équité salariale		
À la faveur d'un rapport positif sur la mise en œuvre de la Loi, le gouvernement considère le transfert de la fonction décisionnelle de la Commission de l'équité salariale à la Commission des relations du travail et ses autres fonctions à la Commission des normes du travail.	√	
5. Commission des partenaires du marché du travail		
i) maintenir la Commission des partenaires du marché du travail;	√	
ii) évaluer dans trois ans la performance de la Commission et l'application de ses nouveaux mécanismes d'imputabilité et de reddition de comptes.	√	
6. Commission des relations du travail		
i) maintenir la Commission des relations du travail;	√	
ii) évaluer sa performance et le degré de satisfaction des clientèles de la Commission.	√	
7. Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre		
Maintenir le Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre.	√	
8. Conseils d'arbitrage de l'assurance maladie		
Maintenir le rôle des Conseils d'arbitrage de l'assurance maladie.	√	
9. 10. et 11. Fonds de la recherche en santé du Québec – Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies – Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture		
Maintenir le Fonds de la recherche en santé du Québec.	√	
Maintenir le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies.	√	
Maintenir le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture.	√	
12. Héma-Québec		
Maintenir Héma-Québec.	√	

Recommandations visant le **maintien** des organismes

Recommandations du Groupe de travail	Retenues	Non retenues
13. Immobilière SHQ		
Maintenir la société Immobilière SHQ et de confier par entente de services l'administration de ses affaires au ministère des Affaires municipales et des Régions.	√	
14. Institut de la statistique du Québec		
i) maintenir l'Institut de la statistique du Québec;	√	
ii) que l'Institut poursuive ses démarches avec le Centre de services partagés du Québec afin d'offrir, dans les meilleurs délais, ses services à l'ensemble des ministères et organismes.	√	

